

Energies renouvelables : quelle sécurité incendie des équipements spécifiques ?

Objectif

Etre capable de connaître les points de vigilance liés à ces nouveaux équipements de production d'énergie renouvelable.

Prérequis et publics visés

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie, et de la construction.

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Programme

Dans le cadre de la décarbonation des bâtiments, de nouveaux équipements permettent de produire de l'énergie renouvelable en autoconsommation. Une vigilance s'impose tant sur la réglementation que sur les nouveaux risques incendie associés.

Cette formation vous permettra d'analyser les risques et solutions pour chaque type d'équipement : bornes électriques, géothermie, toitures végétalisées, ...

Grâce à cette formation, vous maîtriserez les points de vigilance et obligations pour une meilleure sécurité incendie des bâtiments utilisant les équipements d'énergie renouvelable.

1. Les fondamentaux de l'IGH

- a. Réglementation dans les immeubles de grande hauteur
- b. Principes de sécurité (article R122-9)
- c. Activités autorisées en IGH et interdictions diverses
- d. Définition de l'IGH (art. R.122-2)
- e. Classification
- f. Règles d'implantation
- g. Le compartiment en IGH
- h. Voie d'accès
- i. Isolement
- j. Implantation ERP dans un IGH

- k. Protection des façades
- l. Obligation dégagement Issue de secours
- m. Caractéristique des dispositifs d'intercommunications
- n. Obligation du désenfumage
- o. Electricité et éclairage
- p. Les moyens de secours en IGH et Quelques règles des dispositions particulières

2. Bornes électriques

- a. Avantage inconvénient
 - b. Réglementation liée au parc de stationnement
 - c. Les articles concernant les PS (???) arête
 - d. Les obligations liées au guide pratique à la sécurité incendie dans les parcs de stationnement couverts ouverts au public.
 - e. Les conditions pour installer les bornes électriques
- Exemples

3. Géothermie

- a. Avantage inconvénient
 - b. Réglementation
- Exemples

4. Toitures végétalisées

- a. Avantage inconvénient
- b. La réglementation, les autorisations construction, les études soumises à l'urbanisme

5. Panneaux photovoltaïques et panneaux solaires

- a. Avantage inconvénient
 - b. Réglementation
- Exemples
- Cas pratique**

Formations complémentaires :

- [Tout savoir sur la RE2020](#)
- [RE2020 bureaux et enseignements : mode d'emploi et applications](#)
- [Décret tertiaire : obligations, méthodes et process](#)

Moyens & supports pédagogiques

- ▶ La formation sera adaptée en fonction des connaissances des stagiaires et de leurs attentes formulées par la fiche de recueil.
- ▶ La convocation est envoyée avant la formation par mail.
- ▶ La pédagogie et la documentation pédagogique seront adaptées en fonction des connaissances et des attentes formulées par les stagiaires.
- ▶ La documentation pédagogique est envoyée avant la formation par mail. Il est demandé aux stagiaires de l'avoir avec eux lors de la formation.
- ▶ Si la formation est en présentiel, le stagiaire devra signer une feuille d'émargement.
- ▶ Si la formation est en distanciel, le formateur valide la présence du stagiaire sur la plateforme numérique.
- ▶ La formation commence par un tour de table de présentation des stagiaires.
- ▶ Durant la formation, plusieurs outils pédagogiques pourront être mobilisés tels que des exercices, cas pratiques, quizz, questions/réponses ou jeux de rôle.
- ▶ Des éventuels documents complémentaires pourront être envoyés à posteriori le cas échéant.

Modalités d'évaluation & suivi

- Une évaluation des compétences, sous forme de quiz sera soumis aux stagiaires, afin d'évaluer leur atteinte des objectifs de la formation
- Un questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation sera à compléter par les stagiaires en ligne.
- Une attestation de présence sera envoyée à l'entreprise dans les jours suivant la formation.
- Une attestation de fin de formation sera envoyée aux stagiaires dans les jours suivant la formation.

Modalités pédagogiques

La formation prévoit des alternances entre l'apport théorique et des cas concrets/exercices

Modalités & délais d'accès

Vous êtes intéressés par une formation ? Vous avez une demande d'Intra ?

Vous pouvez nous contacter (Téléphone : 01 83 64 04 59 / Mail : isabelle.bianchi@cadredeville.com) pour vérifier s'il reste de la place disponible et si vous avez bien les pré-requis nécessaires cette formation. Vous pouvez télécharger la convention de formation et nous l'envoyer complétée par mail. Vous pouvez vous inscrire - sous réserve de places disponibles - jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session de formation. Une réponse vous sera communiquée dans les 24h.

Accessibilités :

Les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter Nathalie AUBURTIN – nathalie.auburtin@cadredeville.com – 01 86 95 72 10. Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

Règlement intérieur & CGV, consultables sur le site cadredeville.com.

Contacts

Isabelle BIANCHI – Responsable Formations

isabelle.bianchi@cadredeville.com

01 83 64 04 59 / 06 66 99 94 49

Ruth DIKINDA – Assistante Formations

formations@cadredeville.com

01 86 95 72 10 / 06 11 86 70 63

Nathalie AUBURTIN – Directrice du développement

Nathalie.auburtin@cadredeville.com

01 89 16 79 19 / 06 14 03 12 30

N.B. : [b]Compétences est la marque du service de formation Cadre de Ville.